

## Déploiement des organigrammes fonctionnels à la DDFIP du Pas-de-Calais

Conformément aux orientations prévues par la note de la Mission Nationale Maîtrise des Risques en date du 13 décembre 2010, la DDFIP du Pas-de-Calais met en place les organigrammes fonctionnels (OF) dans les services de direction et dans deux services infra-départementaux de chaque type.

Ce déploiement qui concerne toutes les DDFIP et DRFIP de la deuxième vague doit être réalisé à la fin du mois de mars 2011.

### I - Finalité des organigrammes fonctionnels

L'organigramme fonctionnel a pour objectif de permettre à **chaque agent** de se positionner au sein de son service. Il décrit son rôle (processus de travail) et les outils utilisés (applications informatiques, habilitations informatiques et délégations de signature) mais aussi lui donne de la visibilité sur les tâches réalisées par ses collègues.

L'OF permet au Chef de Poste ou au Chef de service de mieux connaître les processus de travail pris en charge par son unité. A partir de ce document, il peut plus facilement définir les points de contrôle interne mais aussi mieux cerner les besoins de formation des agents.

Il est aussi une aide pour les agents et le chef de service lors de leur arrivée dans un nouveau service.

A peine plus d'un an après la création de la DDFIP du Pas-de-Calais, le déploiement des organigrammes fonctionnels permet de contribuer à la diffusion d'une culture commune des agents des filières fiscale et gestion publique.

### II - Pilotage par la Mission Maîtrise des Risques

La Mission Maîtrise des Risques est chargée du pilotage du déploiement des organigrammes fonctionnels. Des réunions ont ainsi été organisées par la Responsable MMR pour apporter un soutien méthodologique aux Chefs de Service ou aux Chefs de Poste.

Dans le souci de favoriser des échanges sur les modalités pratiques de l'élaboration de l'OF, le principe de réunion associant deux ou trois chefs de service a été retenu (12 réunions au total).

Pendant la phase d'élaboration de l'OF, la MMR assure un accompagnement (réponses aux questions).

### III - Périmètre du déploiement

- services infra-départementaux

Le choix de ces services a été fait en accord avec le Pôle Gestion Publique et le Pôle Fiscal.

CDI de Lens Sud  
SIP Arras Est  
SIP Arras Ouest  
SIP-E Henin-Beaumont  
SIE Arras Ouest  
SIE Arras Est  
SIE Calais  
PTGC et PELP  
CH Boulogne  
CH Arras  
PCE Béthune  
PCE Arras  
Pôle Fiscalité Patrimoniale  
PRS  
BCR  
Trésorerie mixte d'Auchel  
Trésorerie Boulogne CH  
Trésorerie Arras CH

Du fait de l'expérimentation, en 2011, dans quelques DDFiP du module «investigation» de l'application RIALTO, il a été décidé de ne pas établir d'OF pour les brigades de vérification.

• **Divisions de la DDFIP des trois Pôles**

Compte tenu des incidences de CHORUS, la mise en place des OF de la division Comptabilité et de la division Dépenses est pour l'instant reportée.

• **Missions rattachées au n°1 (à l'exclusion de la Politique Immobilière de l'Etat)**

- Audit
- Maîtrise des Risques
- Communication

IV - Méthodologie

Pour faciliter la mise en place des OF, des maquettes ont été élaborées par les MMR des deux premières vagues de DDFiP avec la participation du réseau. Ces maquettes ont été construites à partir de la cartographie de la DGFIP élaborée elle-même en concertation avec le réseau. Ces documents ont été mis à la disposition des chefs de service et des chefs de poste participant au déploiement lors des réunions de travail.

La maquette est tout à fait adaptable à la réalité de l'organisation du service. Elle n'a pas pour but de «normer» l'organisation du service .